



Bulletin municipal d'informations n° 1
MAI 2014

MINOT



Le Conseil Municipal

*Compte-rendu de la
réunion du 28/04/2014*

Informations diverses



MAIRIE DE MINOT

10, grande rue

21510 MINOT

☎ : 03-80-93-80-90

mail : mairie.minot@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 16H00 à 18H00

Jeudi : de 16H00 à 18H00



PRESENTATION DE VOS ELUS

A toutes les Minotoises, et tous les Minotois,
Conscients des nouvelles responsabilités qui nous incombent, nous tenons à vous
assurer de notre engagement au service de la commune.

Maintenant en place, voici la liste des membres du conseil municipal :

Mme ORMANCEY Monique, Maire

Mr Yves DURET, 1^{er} adjoint

Mr François ROUDAUT, 2^{ème} adjoint

Mmes JOBELIN Michèle, JULIEN Michelle, VOIZEUX Frédérique,

Mrs HUBER Michaël, LAMIRAL Arnaud, LOISIER Kévin,
PELZER Jean-Bernard, PETIT Pascal.

Nous saluons le travail de tous les anciens conseils municipaux



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 AVRIL 2014 à 20 H00

*Présents : Mmes JOBELIN Michèle, JULIEN Michelle, VOIZEUX Frédérique
Mrs DURET Yves, HUBER Michaël, LAMIRAL Arnaud, LOISIER Kévin,
PELZER Jean-Bernard, PETIT Pascal, ROUDAUT François
Sous la Présidence de Mme ORMANCEY Monique, Maire.*

1°) Désignation des délégués aux différentes commissions communales

Sur proposition du maire les commissions suivantes sont mises en place :

COMMISSION DES BOIS :

Garants : Mrs PETIT Pascal, HUBER Michaël, PELZER Jean-Bernard
+ 2 membres délégués : Mr LAMIRAL Arnaud, Mme JOBELIN Michèle

COMMISSION TRAVAUX (Bâtiments, voirie communale, chemins) :

Mrs DURET Yves, ROUDAUT François, PETIT Pascal, HUBER Michaël

COMMISSION DES FÊTES :

Mmes JOBELIN Michèle, JULIEN Michelle, VOIZEUX Frédérique

SALLE POLYVALENTE :

Membres désignés pour faire partie du Conseil d'Administration de l'association « Les Amis des Halles » : Mrs LAMIRAL Arnaud, PELZER Jean-Bernard.

COMMISSION FINANCES BUDGET :

Mmes JULIEN Michèle, VOIZEUX Frédérique, Mrs DURET Yves, ROUDAUT François

COMMISSION FLEURISSEMENT :

Mme JOBELIN Michèle, Mr LOISIER Kévin
+ éventuellement 2 à 3 personnes de la commune qui s'impliquent dans le fleurissement.

COMMISSION COMMUNICATION - REGLEMENTATION :

Cette commission sera chargée d'examiner ce qui peut être fait au niveau de la communication sur le village et à l'extérieur.

Mmes JULIEN Michelle, VOIZEUX Frédérique, Mrs LOISIER Kévin, ROUDAUT François

Responsables des agents communaux : Mme le Maire et Mr DURET Yves

2°) Constitution de la commission d'appels d'offres

Cette commission est obligatoirement constituée d'un Président (le Maire) de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Président : Mme ORMANCEY Monique

Membres titulaires : Mrs DURET Yves, PETIT Pascal, ROUDAUT François

Membres suppléants : Mme JULIEN Michelle, Mrs HUBER Michaël, PELZER Jean-Bernard

3°) Désignation des membres au C.C.A.S. *Centre communal d'action sociale*

Mmes JOBELIN Michèle, JULIEN Michelle, VOIZEUX Frédérique

Mrs DURET Yves, HUBER Michaël, LAMIRAL Arnaud, LOISIER Kévin, PELZER Jean-Bernard

Sous la Présidence de Mme ORMANCEY Monique, Maire.

4°) Proposition des membres à la Commission Communale des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs doit être renouvelée dans les 2 mois qui suivent la mise en place du conseil municipal. Le Maire propose une liste de 12 membres « titulaires » et 12 membres « suppléants » que le Conseil Municipal accepte ; Le directeur des services fiscaux désignera 6 membres « titulaires » et 6 membres « suppléants » parmi cette liste.

Le Maire propose une liste, acceptée à l'unanimité par les membres.

5°) Désignation du correspondant défense : Mr HUBER Michaël

6°) Désignation d'un représentant auprès du GIP e.bourgogne

Titulaire : Mme ORMANCEY Monique - Suppléant : Mr DURET Yves

7°) Délibérations

Indemnités du Maire et des adjoints

Pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité maximale du maire est fixée à 17 % de l'indice 1015 ; celle des adjoints est fixée au maximum à 6,60 % du même indice.

Les indemnités suivantes sont proposées et votées à l'unanimité :

Maire : 17 % - 1^{er} adjoint : 4 % - 2^{ème} adjoint : 1 %

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : une délibération est prise à l'unanimité pour certaines délégations nécessaires afin de favoriser une bonne administration communale.

Délibération votée à l'unanimité pour délégation donnée au maire relative aux marchés publics à procédure adaptée

Délibération votée à l'unanimité pour attribuer au Receveur l'Indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires

Suite à une erreur d'imputation lors de l'établissement du Budget Primitif, le Maire propose une délibération modificative relative aux écritures concernant les amortissements : cette décision est acceptée et votée à l'unanimité.

8°) Arrêtés (pour information)

Parallèlement aux indemnités votées précédemment, des délégations sont obligatoires et doivent être définies par un arrêté du Maire.

Pour le 1^{er} adjoint : délégation de signature en l'absence du maire et organisation du travail de l'agent d'entretien. (grade adjoint technique 2^{ème} classe)

Pour le 2^{ème} adjoint : responsabilités au niveau de l'étude et des travaux qui en découleront concernant l'église.

Un arrêté portant autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au receveur de la commune pour le recouvrement des produits locaux sera également pris par Mme le Maire.

9°) Cérémonie du 8 mai 2014 :

Elle aura lieu à 11 H 30 au monument suivie d'un vin d'honneur salle polyvalente

10°) Sortie en forêt avec agent ONF

Mme le Maire fait le point sur l'avancement des travaux en forêt suite à la tempête.

Une visite sera programmée sur place avec Mr Thibaud ROY, agent ONF.

Concernant le programme d'actions 2014 : il y aurait une priorité sur la parcelle 4 concernant du dégagement manuel pour 6 800 € HT (investissement - TVA 20 % récupérable par la commune) : à charge de la commission bois d'aller voir sur place – cela pourra être également vu avec Mr Thibaud ROY lors de la visite en forêt.

11°) 14 juillet 2014 :

En partenariat avec l'association « Les Amis des Halles » comme les autres années.

Le repas de midi serait maintenu avec les jeux l'après-midi. Le programme sera affiné avec l'association et revu lors d'une prochaine réunion.

12°) Informations et questions diverses

Modification statutaire du SIVOS D'AIGNAY-LE-DUC : Le Maire donne lecture de la délibération concernant l'intégration des communes de Magny-Lambert, Saint-Marc-sur-Seine et Semond au SIVOS D'AIGNAY-LE-DUC.

La commune étant membre du SIVOS doit à son tour délibérer. Cette modification statutaire est acceptée et votée à l'unanimité.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes reçues pour définir un projet éolien sur la commune : « La Compagnie du Vent » est déjà venue faire une présentation devant l'ancien conseil qui, à l'époque, n'avait pas délibéré. Elle se propose donc de venir de nouveau présenter le projet devant le nouveau conseil municipal. Une autre demande a été reçue de la part d'EDF RENOUVELABLES

Une réunion pourra être programmée avec le SICECO (qui a la compétence en matière d'énergies renouvelables) afin de recueillir un maximum d'informations. Mme le Maire est chargée de contacter ce syndicat.

ELECTIONS EUROPEENNES DIMANCHE 25 MAI 2014 : Etablissement d'un tour de garde

TOUR DE CÔTE D'OR : Cette épreuve cycliste passera sur la commune le samedi 12 juillet prochain. Kévin LOISIER et Pascal PETIT proposent leurs services pour aider au bon fonctionnement de cette course. Un affichage informera les habitants des horaires et lieu de passage.

Mrs François ROUDAUT et Jean-Bernard PELZER font un compte-rendu succinct de la réunion du GIP PARC NATIONAL qui s'est tenue à Recey S/Ource vendredi 25 avril dernier.

Demande d'Arnaud LAMIRAL concernant l'alimentation de l'auge au lavoir du Breuil.

La séance est levée à 22 H40

Cérémonie du 14 juillet 2014



Comme chaque année, le programme de cette journée vous sera distribué prochainement.



Bibliobus



Un dépôt de livres est à la disposition des habitants à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Vous pouvez également vous inscrire pour être contacté au prochain passage du bibliobus et pouvoir ainsi choisir les livres qui vous intéresseraient.



La carte nationale d'identité est désormais valide 15 ans

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans.

Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.



Etat civil

Bienvenue à Lise Boucherot, née le 27 avril 2014
Félicitations aux heureux parents, Lucie et Guillaume Boucherot.

Photos anciennes



Le conseil municipal envisage de réunir des photos d'anciens conseils municipaux. Nous remercions les personnes qui possèderaient des photos de les apporter en mairie ; elles leurs seront restituées très rapidement.

Si vous souhaitez recevoir nos prochains bulletins municipaux d'informations par mail, n'hésitez pas à communiquer votre adresse mail à la Mairie.